ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

John Curran vs William [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 5217.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, [illegible] de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Hevia, aujourd'hui Lafayette, Poydras, Benson et Fresnel, un mesurant 29 pieds 9 pouces et 1 ligne de face à la rue Lafayette, 29 pieds 10 pouces et 1 ligne de façade à l'arrière, cent quatorze pieds huit pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 6, et cent onze pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 8, et l'autre terrain mesurant vingt-neuf pieds neuf pouces et une ligne de façade rue Lafayette, vingt-neuf pieds dix pouces et une ligne de face à l'arrière, cent quatorze pieds huit pouces de profondeur d'un côté, et cent douze pieds onze pouces et cinq lignes de profondeur de l'autre côté, suivant un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 24 novembre 1866; les dits terrains sont contigus l'un à l'autre.

Le terrain décrit en premier lieu a été acquis par le défendeur de E. Lambert, par un acte passé pardevant W. Shannon, notaire en cette ville, le 26 août 1864; et le terrain décrit en second lieu a été acquis par le dit défendeur à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, le 27 avril 1867, en vertu d'un writ de fieri facias émis par la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de la Nouvelle-Orléans pour l'usage &c. vs. H. C. Bealy. No 18,396 du docket de la dite Cour.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

18 mars 15 22 29—5 12 15 av

John G. Ryan vs John Brohan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5590.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 avril 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Triton Walk ou Delord, Julia, Philippa ou Dryades et Baronne, et désigné comme le lot No quatre-deux, sur un plan dressé par E. Dewitt, voyer, en date du 5 mars 1850, et déposé en l'étude de E. B. Stringer, ci-devant notaire en cette ville, lequel dit lot de terre mesure vingt-trois pieds six pouces de face à la dite rue Philippa ou Dryades, sur une profondeur d'à peu près cent cinquante pieds sur la ligne du côté le plus près de la rue Delord, d'à peu près cent quarante-neuf pieds six pouces sur la ligne opposée vers la rue Julia, faisant face à une allée de quinze pieds de large et de trente-huit pieds de profondeur sur la ligne du fond faisant face à une allée de vingt-cinq pieds de large [illegible] pardevant Wm. J. Castell, notaire, le 17 mai 1875. Étant la même propriété que le dit défendeur a acquise par achat comme suit, à savoir: dont le terrain mesure vingt-trois pieds six pouces de face à la dite rue Dryades sur quatre-vingt-douze pieds de profondeur et à peu près trente-cinq pieds six pouces de largeur sur le fond de George Snyder, conformément à un acte passé pardevant Théodore O. Stark, notaire en cette ville, en date du 19 juin 1854, et dont l'autre moitié mesure trente-huit pieds de face sur la dite allée, de vingt-cinq pieds de largeur sur cinquante-huit pieds plus ou moins de profondeur sur la ligne vers la rue Delord, soixante-sept pieds six pouces, plus ou moins, de profondeur, sur l'autre ligne faisant face à la dite allée, de quinze pieds de largeur et à peu près trente-six pieds six pouces de largeur sur la ligne du fond de George Snyder, par acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville, en date du 21 avril 1855.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

29mars—29—5 12 19 26 avril.

D. H. Holmes vs Mme Anaïs Valsant Lebarre et Lacostière V. Labarre, son mari.

AVIGNE SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,050 maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 5646. —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Huit certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Rocheblave, Bienville et Dargenois, et désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit. Les lots numéros un et deux mesurent chacun trente et un pieds de face à la rue Douane sur cent trente-quatre pieds et [illegible] de profondeur; les lots numéros [illegible] mesurent chacun trente et un pieds [illegible] trois pouces de face à la rue [illegible] sur une profondeur de cent pieds et [illegible] pouces et [illegible] lignes parallèles; les lots Nos cinq et [illegible] chacun trente pieds six pouces de face [illegible] rue Douane sur une profondeur de cent [illegible] lignes entre lignes parallèles; le lot [illegible] l'encoignure des rues Douane et [illegible] et mesure vingt-neuf pieds cent [illegible] quatre lignes de face à la rue Douane [illegible] sur la rue Rocheblave [illegible] mesure trente-neuf pieds [illegible] pouces et une ligne de face [illegible] sur la rue Rocheblave, et [illegible] profondeur de cent cinquante [illegible] pouces et cinq lignes sur la [illegible] et quatre lignes sur l'autre côté.

La dite propriété a été acquise de Mme Laure [illegible], par un acte de partage passé [illegible] Pierre François [illegible] [illegible] Joséphine Estelle Labarre, épouse [illegible] Magnan, notaire en cette ville, le huitième jour de juin mil huit cent soixante-neuf.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

29 mars—29 avr 5 12 19 26 29

Madeleine Roubert vs. Thomas J. Baker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5363.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, servitudes et privilèges qui y appartiennent, situé dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Erato, Magazine et Locust, désignée par le numéro sept sur un plan annexé à un acte passé pardevant Wm. J. Castell, notaire en cette ville, le 4 mai 1870, et mesurant vingt-six pieds [illegible] du plan, trente-deux pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de quatre-vingt [illegible] pieds et deux lignes, entre lignes parallèles.

Étant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de Patrick A. Murray, conformément à un acte passé pardevant le dit notaire Wm. J. Castell, le 30 octobre 1878, enregistré au bureau de transferts, livre 108, folio 798.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

15 mars—15 22 29 av 5 12 15

Léopold J. Chaery vs Pierre Fradère

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5365.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 29 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Hevia, St-Paul et Girondo, désigné par le numéro cent sur un plan dressé par L. H. Pilié le 5 mars 1847 et déposé dans le No 103 du livre des plans de Félix Grima, notaire de cette ville. Le dit lot de terre mesurant vingt-six pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Poydras sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble toutes les bâtisses, constructions, améliorations et dépendances du dit lot de terre avec ses privilèges et attaches, sans exception ni réserve.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John [illegible] suivant acte devant Amédée Ducatel, notaire du trente et un mai 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 mars—5,12,19,26,29 avril

Dame Geromen vs P. J. O'[illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No [illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 9 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, etc, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Félicité, Ste Marie, Laurel et Constance, désigné par le numéro sept de l'îlet C sur un plan dressé par Joseph Pilié, en date du 29 mai 1829, déposé en l'étude de F. Seghers, alors notaire, mesurant cinquante pieds de face à la rue Félicité sur cent pieds de profondeur, et cent cinquante-quatre pieds six pouces et trois lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro six et cent quarante-trois [illegible] [illegible] acquis par [illegible] [illegible] par acte pardevant W. J. Castell, notaire, le [illegible] jour de juillet 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

6 avril—[illegible] 27 mai 4 9

P. Thorwaldsen vs V. Gibson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, [illegible] mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré numéro [illegible], borné par les rues Espagne, Grand-Hommes, Joséphine et Solidelle, le dit [illegible] au coin des rues Espagne et Solidelle, [illegible], plus ou moins, trente-deux pieds de [illegible] rue Espagne, sur cent vingt pieds de [illegible] et de façade rue Solidelle.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

8 mars—26 29 30 avril 6 13 18.

ANNONCES JUDICIAIRES

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Thos Malley

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 5516.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 6 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, Tchoupitoulas, Commerce et Julie, désigné par le numéro deux [illegible] sur un plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant voyer, le 24 janvier 1848, et déposé en l'étude de Charles Boudousquié, ci-devant notaire en cette ville, le dit lot mesurant vingt-sept pieds, cinq pouces et une demi-ligne de face à ladite rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quatre-vingt-huit pieds dix pouces cinq lignes, entre lignes parallèles, le tout en pied américain. Ensemble avec quatre-vingt-quatorze actions de cent piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à la dite propriété et garanties par hypothèque.

Acquis par le défendeur du demandeur conformément à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, en cette ville, le 2 décembre 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Les acquéreurs devront fournir un billet pour action (stock note) pour quatre cents (400) piastres échéant le 1er jour d'octobre 1882, et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le reste comptant; les acquéreurs devront assumer toutes les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action (stock note) ainsi fourni, devra être identifié avec ceux qui suivent, à savoir:

1° Hypothèque par P. Passebon à la Banque des Citoyens de la Louisiane pardevant A. Bouchemin, notaire, le 31 décembre 1852.

2° Vente par la Banque des Citoyens de la Louisiane à Thomas Malley, conformément à un acte pardevant Félix Grima, notaire, en date du 2 décembre 1874.

3° Et avec les frais de l'acte de vente du shérif dans l'affaire ci-dessus.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

5 avril—5,12,19,26, 3 6 mai

Veuve Henry Pohlmann vs. Veuve Michael Dunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5346.—En vertu d'un pluries writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Melpomène et Thalie, mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Baronne, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, étant le numéro connu comme le numéro municipal 394 de la rue Baronne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

15 mars—15,22,29—5,12,15 avril

L. H. Fortuné vs. Marie Sophie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4733.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 9 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro huit borné par les rues Royale, Dauphine et Stes.-[illegible] et l'Avenue Jourdan, et désigné par le numéro [illegible] [illegible] de ce dit îlet, et mesurant trente pieds rue [illegible], sur une profondeur de cent [illegible] pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Étant la même propriété acquise par Marie Sophie alias Sophie Fossell par achat d'Alfred Dubuisson, le 13 octobre 1871.

Titre enregistré au bureau du transfert, livre 100, Fol. 265.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8avril 3,15,22,29—6,9 mai

John A. Morris et als vs. J. L. Lemarie et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 649.—En vertu d'un ordre de cour le 6 mars 1882 à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 11 avril 1882, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui en dépendent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Claiborne et le Chemin Public, mesurant vingt cinq pieds ou pouces et trois lignes de face au Chemin Public, vingt-quatre pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Claiborne, [illegible] pieds un pouce et [illegible] lignes de profondeur [illegible] pieds six pouces et trois lignes de [illegible] l'autre côté. Le dit lot désigné par le No 2 sur un plan par Jos. Pilié, voyer, en date du 31 décembre 1832, déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire en cette ville.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Bienville, Douane et le Passage de la Bourse St-Louis. Le dit lot mesure [illegible] [illegible] pieds [illegible] lignes sur la rue [illegible] [illegible] sur la rue Douane, une moitié du dit ayant une profondeur de [illegible] pieds [illegible] [illegible] et l'autre [illegible] profondeur d'à peu près vingt quatre [illegible] cinq lignes sur le côté vers la rue Bienville.

Termes et conditions.—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, garantie par hypothèque et lien et privilège du vendeur sur la dite propriété, cinq pour cent honoraire d'avocat en cas de non paiement d'aucune portion du crédit, et l'assurance devra être payée par l'acquéreur et transférée au porteur ou porteurs des dits billets, pour un montant suffisant pour couvrir la valeur des dits billets.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

11mars—11, 18, 25, 1 av 8 11

Mme Antoine DuBouchel, femme de W. A. Kowalski vs son mari. No 1635.

Mme Antoine DuBouchel, femme de W. A. Kowalski vs W. A. Kowalski, son mari, No 4143.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. En vertu d'un writ de fieri facias et d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Miro, St Pierre et la Plaquemine, désigné par le numéro cent trente-neuf de la propriété appartenant anciennement à W. Gurlie, divisée en lots sur un plan de L. Bringier, anciennement voyer, en date du 26 juillet 1836 et déposé en l'étude de L. Ferrand, anciennement notaire; le dit lot mesure trente pieds de front à la rue Galvez sur une profondeur de cent treize pieds huit pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro cent trente-huit de ce dit plan, cent trois pieds huit pouces sur la ligne de profondeur sur la ligne du lot numéro cent quarante sur le dit plan et trente-un pieds deux pouces et une ligne de largeur dans le fond (en pied français), et qui le divise de la propriété achetée par le défendeur dans cette affaire de feu M. de Pontalba. Cette propriété a été acquise par le défendeur dans cette affaire de feu Onésime Baille, achat par acte passé pardevant C. M. Kearney, anciennement notaire en cette ville, le 2 janvier 1879.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25mars—25 avril 1 8 15 22 25

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Clara Woods alias Léontine Baker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5419.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

7avril—7,11,16

Succession de John Schiess.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5301—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

2 avril—3,6,11

Succession de Emile A. Delahaye.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3336—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Jules Messi, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

6 av—6 11 15

Succession de Aug. Seruse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5147—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Marguerite Dauga, veuve, etc, et tutrice naturelle de ses enfants mineurs et, comme telle administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

2 avril—3,6,11

Avis aux créanciers.

N. M. Moody vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5170.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par H. D. McGowan, syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK Greffier.

6 avr—6 11 14

VENTES A L'ENCAN

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées et terrains vacants au coin des rues Franklin et Poydras.

Succession de Lena Seip—No 4987—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, encanteurs C. E. Girardey encanteur, Bureau: 31 rue du Camp. SAMEDI, 6 mai 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un décret de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 1er avril 1882, et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-après décrites:

1° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A sur un surveillant dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 15 février 1872, et situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin, Franklin, Poydras et Lafayette, mesurant 24 pieds 8 pouces de façade à la rue Frank lin sur 44 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, les améliorations comprennent une maison en bois à un étage.

2° Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite. Le dit lot est désigné par la lettre B sur le même plan du voyer et mesure 57 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Franklin, 42 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue Poydras et 59 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté suivant la rue Bassin, et 42 pieds 7 pouces de la gent dans le fond.

Conditions: Comptant, l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1882, en sus du prix de vente et devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jas Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8avril—8 15 22 29 mai 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le 4me District.

Rue Carondelet, entre Washington et Sixième.

Pour effectuer un partage

Dans l'affaire de la New Orleans Homestead Association vs. Miss Mary V. Freeland.

No 3497—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. Girardey, encanteur, bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 29 avril 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division [illegible] 22 février 1882, signé le 6 mars 1882, et rendu dans l'affaire susnommée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Washington et Sixième, désigné par le numéro trois, sur un plan déposé en l'étude de Jas. Graham, ci-devant notaire en cette ville. Le dit terrain mesure 28 pieds 9 pouces plus ou moins, de face à la rue Carondelet, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, connues par le No 660 rue Carondelet.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1882, en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. J. Castell, notaire.

29 mars—1, 8, 15, 22, 29

ANNONCES JUDICIAIRES

AVIS LÉGAUX.

AVIS.

A CEUX QUE CELA CONCERNE

SOYEZ avertis qu'en vertu de l'autorité conférée à l'Assemblée Générale de la Louisiane par l'Article 167 de la Constitution de l'État, une demande sera faite à la dite Assemblée Générale, à sa prochaine session régulière, par William McQuoid, Calvin H. Moore, et d'autres, résidant en Louisiane et citoyens de l'État, sous le nom et la désignation de "THE NEW ORLEANS LOTTERY COMPANY OF LOUISIANA," pour la concession d'une Charte ou privilège de loterie.

Le but de ladite compagnie qui se composera desdits William McQuoid, Calvin H. Moore et de dix autres, résidant en Louisiane et citoyens de l'État, est d'obtenir un charte ou droit et privilège, et d'établir une institution locale suivable pour la vente de billets de loterie, de prix et de combinaisons, de devis et certificats [illegible], desquels les billets ou [illegible], à des conditions et à des prix proportionnels, déterminés ou fixes, suivant les [illegible] [illegible] sur les billets, et pour assurer la justice dans la distribution des dits lots gagnants.

La dite compagnie aura son domicile dans la ville de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane; elle aura un président, des directeurs et tels autres officiers ou employés que les dits fondateurs ou leurs successeurs pourront désigner; elle exercera les pouvoirs et aura assumé les obligations qui sont accordées ou imposées par les lois et la Constitution de l'État, relatives aux corporations et aux compagnies; elle possédera un capital de $1,000,000 représenté par 10,000 actions de $100 chacune.

Le droit de commencer ses opérations, en vertu de sa charte ou de son privilège, dès que $100,000 dudit capital seront souscrits.

WILLIAM McQUOID et CALVIN H. MOORE Pour eux-mêmes et leurs co-associés.

3 avril—9,16,23, 30, 7 mai

Avis spécial.

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'Article 46 de la Constitution de la Louisiane, avis public est par le présent donné à tous ceux que cela concerne, que MM. Thomas Jenks, Jean Lloyd, J. R. Raue, H. F. Sterchen, Armand Soria, Rodolphe Meinel et autres de la ville de la Nouvelle-Orléans et de l'État de la Louisiane, formant une corporation sous le nom de "THE NEW ORLEANS AND SHREVEPORT CHARITABLE LOTTERY COMPANY," s'adresseront à l'Assemblée Générale, à sa prochaine session, pour l'obtention d'une charte de loterie, qui a recours et le privilège d'établir, administrer et contrôler des loteries en et sur l'État et d'en vendre des billets, et, conformément aux dispositions de l'Article 167 de la Constitution de la Louisiane, et aux lois faites et pourvues en pareil cas.

SAMBOLA & DUCROS,
Avocats des Pétitionnaires.

Nouvelle-Orléans, 23 mars 1882.

2 avril—1 mois et 4 jours

ANNONCE JUDICIAIRE.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Eugenia Poulset contre Philip S. Simms.—No 4836.

JE CERTIFIE PAR LES PRÉSENTES que le seizième jour de janvier 1882, jugement a été rendu, en cette Cour, dans les termes désignés, dans les termes suivants, savoir:

Eugenia Poulset contre Philip S. Simms.—No 4836.

Sur motion de Lloyd Posey, avocat de la demanderesse, et sur le jugement de pouvoir suffisant à l'appui de la pétition de la demanderesse la cour, jugeant que la loi et les preuves sont en sa faveur, ordonne, adjuge et décrète que le jugement par défaut rendu en cette affaire le 10 courant soit maintenant confirmé et rendu définitif, et, en conséquence, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Eugenia Poulset et contre le défendeur, Philip S. Simms, son mari, avec dépens, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et son mari, dissolvant la communauté de biens et acquets existant auparavant entr'eux; qu'elle soit admise à administrer ses biens et affaires en général sans l'assistance de son mari, et que ses gains et acquisitions futurs soient reconnus comme biens distincts et paraphernaux, ne formant point partie de la communauté et qu'elle soient sujets à son contrôle et à son administration exclusifs.

Jugement rendu le 16 janvier 1882.

Jugement signé le 23 janvier 1882.

(Signé) W. T. HOUSTON, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce trente-unième jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-deux.

E. A. LUMINAIS,
Député-greffier.

28 fév 28 mars—28 avril

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

Dans l'affaire de la ville de la Nouvelle-Orléans demandant un décret d'hypothèque, de privilège, etc, sur une propriété du 2me district de drainage.—No 5608.

APRÈS lecture de la pétition précédente, il est ordonné que le présent avis décrété que les plusieurs propriétaires désignés dans le tableau des assessements dont il est question et qui a été [illegible] ou par un jugement de la ci-devant honorable Huitième Cour de District de la paroisse d'Orléans, État de la Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, rendu le neuvième jour de novembre 1872, et signé le 12me jour du même mois, doivent savoir, dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, les raisons, si elles en ont, pour lesquelles le dit jugement d'homologation et le jugement préliminaire en question ne devraient pas être confirmés et revêtus de sa force et de son effet primitifs.

Il est de plus décrété que M. Meyer Guthein est nommé curateur ad hoc pour représenter dans l'affaire tous les défendeurs absents ou non représentés et nommés dans les dits jugements; et que le dit curateur ad hoc recevra une citation ainsi qu'une copie de la pétition pour la réaffirmation.

Nouvelle-Orléans, Lne, 21 mars 1882

Signé, A. L. TISSOT, Juge.

Une copie exacte.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

29 mars—30,1,4,7,11,14,18,22 avril

Avis.

AVIS est par le présent donné conformément à l'Article 46 de la Constitution, qu'une demande sera faite, à la prochaine session de la Législature, par les héritiers de A. W. Merriam, pour la remise de toutes les taxes d'État et de la ville payées ou au nom de David Jones sur la propriété confisquée de feu A. W. Merriam, connue comme le numéro treize de l'îlet borné par les rues Delord, Baronne, Gall'logé et Carondelet, faisant face à la rue Baronne, et dues sur la dite propriété à l'époque où elle a été rétrocédée aux dits héritiers, savoir, au avril 1880, en vertu d'un jugement dans l'affaire des Héritiers de Merriam contre David Jones, No 6630, de la ci-devant Sixième Cour de District et confirmé par la Cour Suprême en janvier 1880.

BREAUX & HALL,
Avocats des Héritiers de A. W. Merriam.

Nlle-Orléans, 27 mars 1882.

1er avril—1,11,20 29

Ce Sparadrap agit plus promptement, plus énergiquement que les huiles de croton, d'épurge, la pommade stibiée et autres préparations de même genre. Son emploi, d'une extrême facilité, ne tache ni ne salit le linge. On s'en sert dans le traitement des rhumes, bronchites, irritations de poitrine, rhumatismes, névralgies, douleurs, etc. [illegible]

Prix de la Boite [illegible]

VENTE EN GROS
[illegible] 77, Rue Vieille-du-Temple, à Paris
AU DÉTAIL: Chez tous les Pharmaciens

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

BOULANGERIE KESLER,

Formant l'encoignure des rues Française et Amour.

Trois terrains de valeur à l'encoignure des rues Urquhart et Française.

Succession de Antoine Frédéric Kesler.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Division A.—No 5601.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 6 mai 1882, il sera vendu à midi précis, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 mars 1882, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Marigny, dans l'îlet renfermé par les rues Amour, Grape, Français et Union, mesurant 60 pieds de face à la rue Amour, sur 58 pieds de profondeur et face à la rue des Français; ensemble une maison basse en bois, ayant quatre chambres, un grand four à boulanger, écurie, magasin et hangar. Le tout couvert en ardoises, citerne, water works, latrines, etc. Le gaz est introduit dans la maison principale et dans la boulangerie.

2° Un lot de terre voisin, situé dans le même District et même Faubourg, formant l'encoignure des rues des Français et Urquhart, faisant partie du lot No 156 de l'îlet No 21, sur un plan du dit faubourg lequel lot de terre mesure 40 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue des Français, sur 103 pieds 1 pouce 8 lignes de profondeur et face à la rue Urquhart; ensemble les améliorations qui en dépendent.

3° Un lot de terre situé dans le même District et même îlet faisant partie des lots Nos 155 et 156 du plan ci-dessus mentionné, lequel lot de terre mesure 25 pieds de face à la rue des Français, sur 103 pieds 1 pouce 8 lignes de profondeur, borné à droite par la propriété appartenant anciennement ou ci-devant à André Ibos et à gauche par celle appartenant maintenant ou ci-devant à Joseph Perez; ensemble les améliorations qui en dépendent.

4° Un autre lot de terre situé dans le même District et même îlet faisant partie du lot No 155 de l'îlet No 21 sur un plan du dit faubourg Marigny, lequel lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue des Français, sur 137 pieds 10 pouces 8 lignes de profondeur, borné à droite par une portion du dit lot No 155 et à gauche par l'autre portion du lot No 156; ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant en une maison haute en bois, ayant quatre chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions, moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en billets garantis par hypothèque, portant 8 p.c. d'intérêt par an, de date jusqu'au parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage, comprenant police d'assurance, honoraire d'avocat en cas de procès, etc; etc.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 p.c. sur le montant des adjudications sera exigé des acheteurs au moment de l'adjudication.

1er Avril..1,8,15,22,29, mai 1er

Maison double rue Palmyre No 53.

No 4593—Succession de madame Victoria Garcia, épouse de Frasnce Beauregard.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 15 avril 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division D, en date du 9 mars 1882, la propriété suivante, savoir:

Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Palmyre, Commune, Bienville et Prieur, mesurant 32 pieds de face à la rue Palmyre sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions: Comptant.

Acte de vente pardevant Théodule Buisson, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication pour garantir la vente.

11mars—11 18 25, avr 1 8 15

Maison en bois rue Dauphine, No 383, et un terrain vacant rue Barthélemy.

Succession de Joseph Burel Sr. et de Marie L. St-Martin, son épouse, No 5,200.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 29 avril 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 mars 1882, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne et Union, faisant partie de l'îlet désigné par le numéro 251 au Faubourg Marigny, mesurant 17 pieds 2 pouces de face à la rue Dauphine, sur 120 pieds de profondeur.

2° Un autre lot de terre, avec les améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, Faubourg Washington, désigné par le No 14 de l'îlet No 17, renfermé par les rues Barthélemy, Mazant, Remparts et St-Claude, mesurant 30 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue Barthélemy sur 110 pieds de profondeur.

Le tout conformément aux plans.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant F. D. Seghers, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le prix d'acquisition pour garantir la vente.

30 mars—31 av 8 15 22 29

Propriété formant encoignure aux rues Dauphine et Quartier.

Succession de Jean Pauss.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, No 5357.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 22 avril 1882, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1882, il sera vendu pour le compte de la dite succession la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourbon, Hôpital et Quartier, mesurant 25 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 85 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur aux rues Quartier et Dauphine. Ensemble une maison en briques à deux étages ayant quatre chambres, cuisine, citerne en briques, hydrant, lieux d'aisance, etc, le tout conformément à un plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, en un billet garanti par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur, et avant le paiement des taxes de la ville et d'État dues en 1882, en sus du prix d'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication sera payé comptant à l'encanteur pour garantir la vente.

23 mars—22,28—8 15,22 avril

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michel Dietrich.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, No 1029.

Maison de résidence à deux étages de choix, No 63 Avenue St Bernard, entre les rues Urquhart et Gired, dans le Troisième District.

Morceau de terre bien situé dans le Second District, faisant face au Bayou St Jean.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI, 29 avril 1882, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en cette ville, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un décret de l'Honorable N. L. [illegible], juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, absent en congé, décret rendu le 4 août 1881, la propriété ci-après décrite, appartenant à la dite succession, à savoir:

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Nouveau Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre l'Avenue St Bernard et les rues Annette, Urquhart et Gired, mesurant 34 pieds de face Avenue St Bernard sur 91 pieds 8 lignes de profondeur d'un côté, et 102 pieds de l'autre, et ayant 25 pieds de largeur sur la ligne de l'extrémité inférieure.

Les améliorations comprennent une maison à deux étages ayant 2 chambres au rez-de-chaussée et 2 à l'étage supérieur, cuisine ayant 2 chambres, citerne, puits et lieux d'aisance. Le cour est carrelée.

2° Un terrain à dimensions irrégulières situé dans le Second District de cette ville, dans le carré borné par le bayou St. Jean (rue du Port) et les rues Washington, Première et St. Jean, mesurant 107 pieds de face à la rue Bayou St Jean sur une profondeur de 351 pieds d'un côté et 324 de l'autre, 150 de façade rue Première; aussi un terrain adjacent mesurant 60 pieds de façade sur le bayou St. Jean sur une profondeur de 120 pieds, et faisant face à la rue Washington.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans de crédit payable en billets du vendeur, portant une hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocats, clauses de la police d'assurance ou vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1882 en sus du prix d'adjudication, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, comptant sur les lieux.

Les actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 mars—avril 1 8 15 22 29

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Billets. Balance de comptes.

Succession de B Antony.

No 3361—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau No 13 rue Royale—Il sera vendu à l'enchère VENDREDI, 14 avril 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er avril 1882,

Nombre de Billets et de balance de comptes, conformément à un bilan enregistré en cour.

Conditions—Comptant sur les lieux.

6 av—[illegible],14

Propriété rue Ste-Anne, entre St-Claude et Tremé.

Jacob Weinfurter et als.

vs.

M. B. Weinfurter, épouse de F. Grégoire et son mari et al.—No. 4993, Division A.

PAR ALBERT PAUL, encanteur.—MARDI, 18 avril 1882, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 20 et signé le 27 février 1882, et de deux ordres signés le 7 et 15 mars 1882—

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Tremé, désigné par le lot No 12, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, St-Claude et Tremé; le dit lot mesure 32 pieds 4 pouces de face à la rue St-Anne sur une profondeur de 83 pieds 10 pouces et 5 lignes d'un côté, et de 85 pieds 9 pouces sur l'autre côté, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

17mars—17,25,31—4,11,18 avril.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Diamants, Bijouterie.

Succession de Mme Sarah A. Hammond, No 4703—Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur, Bureaux 17 rue Carondelet, MERCREDI, le 19 avril 1882, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, en date du 20 mars 1882, il sera vendu, à l'encan, à nos bureaux No 17 rue Carondelet entre Canal et Commune, la propriété ci-après décrite

Deux bagues en diamants, une paire de boucles d'oreilles en diamants, une épingle en diamants, bracelets, colliers, chaînes, montres, etc., appartenant à la susdite succession

—ET—

A midi, le même jour, à l'entrepôt de la rue Church, entre Julie et Gired:

Les meubles et effets mobiliers de la susdite succession, le tout conformément à un inventaire déposé à la cour.

Conditions—Comptant avant livraison.

8 avril—8 9 15 à vente.

VENTE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE A L'ENCAN

De résidences et d'emplacements pour affaires.

Trois magasins rue Fulton et Front, près de la rue Poydras

Deux magasins rue Dryades, faisant face au marché Poydras.

Résidences rue North Rampart, Carroll, Benson et autres rues.

Lots et îlets pour bâtir à long crédit.

Succession de John Irwin.

No 4342—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 22 avril 1882, à midi, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, le 10 mars 1882, il sera vendu à l'encan les propriétés de va eur et terrains ci-dessous, à savoir:

1° Trois lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Front, Gravier et Poydras désignés par les lots Nos 9, 10 et 11 sur un plan et mesurant comme suit:

Le lot No 9 mesure 21 pieds 3 pouces de face à la rue Front, 22 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Fulton, 118 pieds 3 pouces 8 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 8 et 117 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 10. Le lot No 10 mesure 21 pieds 1 pouce de face à la rue Front, 23 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Fulton, 117 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 9 et 117 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 11.

Le No 11 mesure 21 pieds 3 pouces de face à la rue Front, 22 pieds 2 pouces 1 ligne de face à la rue Fulton, 117 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 10 et 118 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No 12.

Les améliorations sur les dits lots comprennent trois magasins en briques à trois étages bien bâtis, traversant le dit îlet de la rue Fulton à Front, et désignés par les Nos 38 40 et 42 rue Fulton, et Nos 37, 39 et 41 rue Front, maintenant loués à MM. Schmidt & Ziegler.

2° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Carroll et Carondelet, désignés par les lots Nos 8 et 9 qui se touchent et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 8 mesure 19 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à la rue Carroll sur 63 pieds 9 pouces de profondeur avec l'usage d'une allée dans le fond du lot No 9; 3 pieds de large se reliant à une autre allée 3 pieds 11 pouces de largeur s'ouvrant sur la rue Carroll.

Le lot No 9 mesure 19 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Carroll, sur 60 pieds 9 pouces de profondeur avec le privilège des deux allées ci-dessus décrites.

Ensemble avec les dits lots il sera vendu deux autres lots plus petits, désignés aussi par les lots Nos 8 et 9 qui se touchent dans le fond du lot No 10 et qui mesurent à peu près 8 pieds de face sur la plus grande allée commune ci-dessus mentionnée sur à peu près 22 pieds 11 pouces de profondeur avec privilège de l'usage de la dite plus grande allée qui s'ouvre sur la rue Carroll.

Les améliorations sur les dits plus grands lots 8 et 9 comprennent deux résidences, une maison en briques à deux étages avec arrière-bâtiment et une allée à deux étages désignée sur le lot No 1 rue Carroll. Cette propriété se loue à $25 par mois pour chaque corps de logis. Ils font face à la Wo[illegible] Hall et touchent le fond de l'ancien Cotton Office de la rue Perdido et Carroll.

3° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Bemp [illegible], Thalie et Melpomène, formant une portion de deux lots Nos 1 et 2, dans l'îlet No 1 d'après un plan de A. B. Phelps, voyer et ingénieur, daté du 5 février 1846 et déposé en l'étude de Jn. C. Benny, notaire en cette ville, le dit lot ou portion de terre mesure à peu près 45 pieds de face à la rue Dryades sur à peu près 95 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent deux bâtisses en briques à deux étages pouvant servir de magasin au rez-de-chaussée et de maison de résidence à l'étage supérieur et dans le fond. Ils se situent vis-à-vis du marché Dryades et sont désignés par les Nos 404 et 4'4 Dryades. Le No 402 Dryades est loué à M. J. L. Moore, à raison de $40 par mois et le No 404 Dryades à M. Samuel Mers à raison de $35 par mois.

4° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne Conti et Douane mesurant 34 pieds 4 pouces plus ou moins de face à la rue des Remparts sur à peu près 32 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ou conformément au cours mesuré de terre sur cent à coin et, dans le fond et mesurant 25 pieds de largeur sur la ligne attenant au dit fond sur 36 pieds de profondeur, les améliorations sur la dite propriété comprennent une résidence en briques à trois étages et sont désignés sur le numéro 19 Nord Remparts.

5° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Benson, Philippa, Jackson et Tchoupitoulas. Le dit lot forme le coin des rues Benson et Philippe et mesure 23 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Benson, sur 129 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur et de façade à la rue Philippe et entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une maison à un étage, au coin des rues Benson et Philippe, une cuisine en bois à un étage, cave et puits.

Le terrain est très haut et le local excellent pour remise ou écurie. Cette propriété est louée à M. Owen Cahill.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Harmony, Pleasant, Chestnut et Coliseum. Le dit lot est désigné par le No 14 sur un plan de B. Buisson, voyer, en date du 29 avril 1836, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire, et mesure 31 pieds de face à la rue Harmony sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage avec trois chambres et galerie de côté, cuisine et cave et désigné par le No 196 rue Harmony. Loué au mois.

7° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Front, Locust, Philippa et Première, désigné par le lot No 18 et mesurant 26 pieds de face à la rue Front, sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent une maison en bois et cuisine à un étage et à deux corps de logis, trois chambres à coucher. Loué au mois.

8° Quatre certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clara, Willow, Clio et Erato, désignés par les Nos 2, 3, 4 et 5, sur un plan de Louis H. Pilié, voyer, en date du 31 octobre 1867, et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Clara, sur 126 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur. Loués au mois.

9° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Thalie, Melpomène, Clara, et Willow, désigné par le No 17 formant l'encoignure des rues Thalie et Clara, mesurant 31 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Thalie sur une profondeur et façade sur la rue Clara de 96 pieds entre lignes parallèles.

10° Un certain îlet de terre, situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Nouveau Canal, Alexandre, Murat et Ulloa, subdivisé en 15 lots et mesurant ensemble à peu près 390 pieds de face vers la rue Nouveau Canal, à peu près 300 pieds sur la rue Alexandre, à peu près 315 pieds sur la rue Ulloa et 37 pieds sur la rue Murat, bien situé pour un jardin ou une vacherie. Le chemin conduisant de l'Avenue Carrollton et le port ne sont qu'à trois îlets de là.

11° Trois lots de terre faisant bien près des trois quarts de l'îlet No 549 dans le Premier District de cette ville, borné par le chemin du Nouveau Canal, les rues Dorgenois, Broad et Toulouse. Ces lots sont désignés par les numéros 7 à 12, sur un plan de Dunbar, ingénieur civil, en date du 17 juillet 1847, en l'étude de L. Hermann, alors notaire en cette ville.

12° Tous les droits, titres et intérêts (s'il y en a) à la succession du dit John Irwin, à et dans ces îlets ou portions d'îlets de terre désignés et décrits sur les livres de taxes de la ville comme suit:

L'îlet No 490 borné par les rues Broad, White, Melpomène et Thalie.

L'îlet No 491 borné par les rues Erato, Thalie, Dorgenois et Broad.

L'îlet No 491, borné par les rues Broad, White, Erato et Thalie.

L'îlet No 489, borné par les rues Coliseum, Quatorzième, Cambronne et Jefferson.

Termes et conditions de la vente—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt de 7 pour cent par an de la date de la vente, avec la clause de non aliénation et la clause pénale de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Les améliorations doivent être assurées pour leur valeur et les polices transférées au porteur des billets. Le tout doit être garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue. Les acquéreurs devront assumer en sus de leurs adjudications le paiement des taxes de la ville et de l'État exigibles durant l'année 1882 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux pour garantir la vente.

Acte de vente par devant W. J. Castell, notaire, No 37 rue du Camp, aux frais des acquéreurs.

8 mars—31 25—1 8 15 16 21 26 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE

Rue Chippewa.

Succession de Dame Abigail Rollins, No. 4912.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 29 avril 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mars 1882, il sera vendu, à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Annunciation, Richard et Market, composé du terrain No 15 et d'une portion du terrain No 14, et mesurant 31 pieds 11 pouces de face rue Chippewa sur 127 pieds 10 1/4 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage double à un étage et une cuisine à deux étages; la propriété porte les numéros 139 et 141 rue Chippewa.

Conditions: Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur endossés par lui-même et payables à un et deux ans à partir de la date de la vente, portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement et garantis par un lien du vendeur et une hypothèque spéciale sur la propriété et toutes les autres clauses de non aliénation, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, assurances et transfert de la police, les taxes de 1882 devront être assumées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication et 10 pour cent comptant devront être déposés au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Wm. J. Castell, notaire.

8mars—26—8,15,22,29avril.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District.

Rue Bourgogne, entre Conti et Bienville.

Succession de Jos. F. Derbès et E. F. Lasalle, sa femme.

No. 5,055—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 6 mai 1882, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 28 janvier 1882, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Conti et Dauphine; le dit lot mesure (en pied américain) 26 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 118 pieds 7 pouces et 8 lignes et 23 pieds, 9 pouces de largeur dans le fond, conformément à un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, député voyer, le 13 mai 1868.

Les améliorations comprennent une maison à un étage couverte en ardoises, relevée de la rue. Étant la même propriété que la dite Mme J. Derbès a achetée de E. Pa[illegible], conformément à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, notaire, le 11 mars 1879.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, la balance à un an de crédit en billets de l'acquéreur, portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec intérêt de 8 0/0 par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procédure judiciaire pour le recouvrement du paiement des billets ou en partie. L'acquéreur devra assurer les bâtisses pour un montant égal au billet souscrit et transférer la police d'assurance au détenteur du billet et toutes les autres clauses usuelles. Les taxes de l'année 1882 devront être payées par l'acquéreur en sus du prix de l'adjudication, et il est requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8avril—5 12 19 26 mai 6

Propriété améliorée formant l'encoignure des rues Sauvage et Fortin, et l'encoignure des rues Sauvage et Montegut.

Succession de P. Chabert, épouse de G. A. Heyer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 5,388.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 6 mai, 1882, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un décret de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 mars 1882 dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné sur le No 120 dans l'îlet borné par les rues Sauvage Fortin, Montegut et Esplanade, sur un plan de C. A. de Armas, en date du 19 décembre 1859, déposé en l'étude de E. Beany, notaire en cette ville; le dit terrain forme le coin des rues Sauvage et Fortin, et celui des rues Sauvage et Montegut. Il mesure 63 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur chacune des rues Montegut et Fortin, sur 159 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et de face rue Sauvage.

Acheté par le dit G. A. Heyer, de Mme Coutthiet et Henzell, par acte passé le 20 octobre 1871.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Abel Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er avril..1,8,15,22,29, 6 mai.

PAR GEO. PEARSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Lohman.

No 5496—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR GEO. PEARSON, Encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 15 avril, 1882, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 mars 1882, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philippa, Prieuté, St. Patrick et St. Denis désigné par le lot No 16 et mesurant 26 pieds de façade rue Prieuté, sur une profondeur de 86 pieds, 6 pouces et 9 lignes ensemble avec une allée comme on exhibe la description sur le dit plan d'acte de vente.

Conditions—Une moitié comptant; le reste à un crédit d'un et deux ans payable en billets garantis par une hypothèque spéciale sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an à dater du jour de la vente, avec toutes les clauses usuelles et 5 pour cent honoraires d'avocat. L'acquéreur devra acquitter les taxes de 1881, payables en 1882, aussi, à la même vente il sera vendu une maison à démolir sur le susdit terrain.

L'acte de vente, pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 mars—11, 18, 25, avril 8 12 15.

REUNION DE CREANCIERS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No. 5,493.

Aux créanciers d'Albert Brignone et à toutes autres personnes intéressées.

A. Brignone vs. ses créanciers.

Vous êtes par la présente notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans ce concours, au bureau de John R. Léger, Esq., en notaire, le 18me jour d'avril 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite cour.

Nlle-Orléans, ce 8me jour de mars 1882.

E. A. LUMINAIS, Député Greffier.

9mars 9 26 av 14

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 5,494.

Clark & Hofeline vs leurs créanciers.

Aux créanciers de Clark & Hofeline et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par la présente notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Omer Villeré, Esq. notaire, le 15ème jour d'avril 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, Juges de la dite Cour.

Nlle Orléans, le 8me jour de mars 1882.

E. A. LUMINAIS, Député greffier.

10 mars—10,28,14

ELIXIR DIGESTIF DE PEPSINE

de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

La Pepsine possède la propriété de remplacer dans l'estomac le suc gastrique qui lui manque pour opérer la digestion des aliments. Employée sous forme d'un Elixir agréable au goût, elle guérit ou prévient:

les Mauvaises digestions; | les Gonflements d'estomac.
les Nausées et Renvois de gaz. | les Gastrites.
les Crampes d'estomac. | la Migraine.
| les Gastralgies.
| les Maladies du foie

Il combat les vomissements des femmes enceintes et fortifie les vieillards et les convalescents, en facilitant la digestion et la nutrition.

MALADIES DE POITRINE
GUÉRIES PAR LE

SIROP D'HYPOPHOSPHITE de CHAUX

de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris

Ce Sirop, le plus anciennement connu, produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un Flacon ovale et un Sirop revêtu avec la signature GRIMAULT & Cie. Il calme la Toux, fait disparaître les Sueurs nocturnes, guérit:

les Bronchites, | la Consomption,
les Catarrhes, | la Phthisie.

et arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.

Dépôt, 8, rue Vivienne, à Paris
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Alimentation
VIN de Chapoteaut
A LA PEPTONE PEPSIQUE
Nutrition

Les aliments journaliers sont transformés par le suc gastrique de l'estomac en une substance assimilable nommée peptone qui passe directement dans la circulation pour former la chair, les muscles, les os. Mais lorsque l'estomac est malade, il n'a plus l'énergie nécessaire pour digérer les aliments. M. CHAPOTEAUT, avec la viande de bœuf transformée en Peptone au moyen de la pepsine, obtient un produit exactement semblable à celui formé par l'estomac qui permet de nourrir les malades les plus gravement affectés, même quand l'estomac se refuse à toute digestion. Il convient:
aux anémiques | aux malades de l'estomac
aux phthisiques | aux convalescents
aux personnes affaiblies par le travail, les affections cancéreuses, les excès, etc.

Il facilite la croissance des enfants, leur augmentation de poids, et nourrit les vieillards.

CHAPOTEAUT, 8, r. Vivienne, Paris

Exclusivement préparée avec les feuilles du Matico du Pérou, cette injection s'est acquise en quelques années une réputation universelle. Elle guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

TRAMWAYS
OU
CHEMINS DE FER URBAINS
DE LA
NOUVELLE-ORLÉANS.

Point Central.

Tous les tramways ou chemins de fer urbains de la Nouvelle-Orléans, viennent aboutir à la rue du Canal, le grand et unique boulevard de la ville, dont la statue de Clay est le point central. C'est de ce point que rayonnent toutes les voies ferrées destinées au service intérieur de la cité.

Ligne de la rue du Canal.

Les cars portant l'inscription "Ridge Cemeteries" longent la rue du Canal, dans sa partie inférieure, sur un parcours de trois milles et demi jusqu'à l'endroit connu sous le nom de "Half-way House" et qui est situé à mi-chemin entre la ville et le lac Pontchartrain. Le Côteau de la Métairie commence au Half-way House; c'est un plateau qui domine de six à huit pieds les cyprières avoisinantes et sur lequel sont construits quelques uns des plus beaux cimetières de la Nouvelle-Orléans, entre autres le Cimetière Greenwood où l'on peut admirer le magnifique monument qu'une Association de dames a fait élever à grands frais à la mémoire des soldats morts au service de la Confédération. Un peu au-delà du Half-way House apparaît le nouveau Cimetière de la Métairie qui occupe la place de l'ancien hippodrome de la Métairie.

Un autre service de cars partant de la rue du Canal, relie la ville aux rivages du lac Pontchartrain, et aboutit à l'endroit où le nouveau Canal se jette dans ce lac. Le chemin est à deux voies à partir du "Half-way House," et les wagons, au lieu d'être traînés par des chevaux sont remorqués par une petite locomotive. La distance à parcourir est de sept milles. Le petit village bâti à la jonction du Nouveau Canal et du Lac est extrêmement agréable et, depuis l'établissement de la voie ferrée, est devenu un but général de promenade. Il s'y trouve d'excellents restaurants, des salons de rafraîchissements, des établissements de bain, des tirs, etc.

Ligne des rues Magazine et Prytania.

Le point de départ de ces deux lignes est à côté gauche de la statue de Clay, ou celui qui regarde le fleuve. L'une et l'autre traversent la rue du Camp sur la même voie, jusqu'à la rue Prytania, point où elles bifurquent; les cars de la ligne Prytania suivent la rue de ce nom jusqu'au dépôt établi dans la rue Toledano et la ligne Magazine continuant à remonter la rue du Camp jusqu'à la rue Magazine, et longeant celle-ci jusqu'à la rue St-Joseph. Il y a un changement de cars dans la rue Magazine, au-delà du Marché de ce nom.

En remontant la rue du Camp par l'une ou l'autre des lignes ci-dessus, on voit à sa droite la Place Lafayette, à sa gauche Odd Fellows' Hall, St-Patrick's Hall et la belle Eglise de St-Patrick.

Dans la rue Prytania se trouvent quelques-uns des plus beaux édifices de la Nlle-Orléans.

Au retour, les cars de la ligne Magazine franchissent la rue de ce nom sur une double voie, et les cars de la ligne Prytania parcourent également la rue de ce nom sur une double voie jusqu'à la jonction de la rue du Camp, point où ils tournent dans la rue Poydras pour suivre la rue Magazine.

Ligne de Carrollton et de la rue Jackson.

Les cars de cette ligne partent de la rue Baronne, près de Canal, à deux îlets de la statue de Clay: ils stationnent en face de Grunewald Hall. La ligne est à double voie jusqu'à Carrollton par la rue Baronne, le Cercle Tivoli et l'Avenue St Charles. Dans le Cercle Tivoli s'élève un monument à la mémoire de Lee, le grand général confédéré.

Il y a, à Napoleon Avenue, une station où s'arrêtent les wagons traînés par les chevaux pour être remplacés par des voitures dont la puissance motrice se compose d'une petite locomotive sans feu, qui se charge de vapeur à Carrollton. Cette ingénieuse invention est due à feu le Dr Lamm. On gagne ainsi Carrollton que des cyprières séparaient autrefois de la Nlle-Orléans et qui en est maintenant un faubourg. La distance de la rue du Canal à Carrollton est d'environ sept milles. Aux stations de Louisiana Avenue et de Napoleon Avenue sont des embranchements qui les relient au Mississipi.

Il y a aussi des cars qui partent de la rue Baronne, en face de Grunewald Hall, suivent la voie, par la rue Baronne et l'Avenue St-Charles, jusqu'à la rue Jackson dans laquelle ils s'engagent alors pour gagner le fleuve par un embranchement double.

Ligne de l'Esplanade et du Pont du Bayou.

Les cars de cette ligne partent de la rue du Canal, descendent la rue des Remparts et longent la rue de l'Esplanade jusqu'au pont du Bayou: distance, trois milles environ. Ils reviennent par le même chemin, la voie étant double.

La rue des Remparts et la rue de l'Esplanade sont deux des plus belles rues de la Nlle-Orléans: elles sont larges et bordées de maisons élégantes et en général fort bien construites.

En traversant le pont du bayou se trouve de l'autre côté de ce cours d'eau un car qui vous transporte au Half-way House et de là à la statue de Clay par la rue du Canal.

Sur le parcours de la ligne de l'Esplanade, et près du Bayou, se trouvent les Fair Grounds où ont lieu les Expositions de l'État de la Louisiane et où le Louisiana Jockey Club a établi un champ de course. De l'autre côté du Bayou, la voie qui conduit au Half-way House longe le City Park dont les chênes séculaires forment une épaisse forêt.

Ligne des rues Remparts et Dauphine.

Point de départ: rue du Canal. La route se fait par la rue des Remparts jusqu'à la rue de l'Esplanade, celle-ci jusqu'à la rue Dauphine, et la rue Dauphine jusqu'à la rue Pologne, dans le 3e district, où se trouve la station. Le retour s'opère par la rue des Remparts et la rue du Canal.

A la station de la rue Pologne, il y a des cars qui vont jusqu'aux Abattoirs en passant devant les Casernes fédérales. Pour la route entière, de la rue du Canal aux Abattoirs, on ne paie que 5 cents.

Ligne de la Levée et des Casernes.

Les cars partent de la rue du Canal, vis-à-vis la Douane; ils s'engagent dans la rue Peters, qui devient ensuite Vieille Levée et Levée, et atteignent la rue d'Enghien, 3e district, qu'ils suivent jusqu'à la rue de Chartres pour gagner la rue Pologne où se trouve la station. Là, les personnes qui veulent se rendre au Couvent des Ursulines, aux Casernes ou aux Abattoirs, prennent le car affecté à ce service, comme ci-dessus.

Les voitures de cette ligne passent devant la Place Jackson, la Cathédrale, le Marché français et l'Hôtel des Monnaies.

Le retour à la rue du Canal s'opère par les rues Pologne, Royale, Enghien et Levée.

Ligne de la rue Annonciation.

Station de départ: Rue du Canal, entre Camp et Magazine. Les cars longent la rue Tchoupitoulas jusqu'à sa jonction avec les rues Delord et Annonciation, et suivent cette dernière rue, en contournant la Place Annonciation, jusqu'à la station d'arrivée, située dans Louisiana Avenue. Pour le retour, ils prennent la rue Chippewa jusqu'à la Place Annonciation et la rue de ce nom qu'ils descendent jusqu'à la rue Delord. Ils suivent ensuite la rue Delord jusqu'à la rue Peters et celle-ci jusqu'à la rue du Canal.

Ligne Tchoupitoulas.

Station de départ: Rue du Canal, près Camp. Les cars remontent la rue Tchoupitoulas jusqu'à Louisiana Avenue et reviennent par la rue Tchoupitoulas (double voie) jusqu'à Felicity Road, qu'ils descendent jusqu'à la rue Peters et la rue du Canal. On peut voir sur le parcours de cette ligne la Fabrique de Glace et l'Ascenseur des Grains (Grain Elevator). En changeant de voiture à Louisiana Avenue, on se rend au City Park, 6ème district. On peut aussi prendre le car à Louisiana Avenue ou à Napoleon Avenue pour revenir en ville par les voitures du chemin de fer de Carrollton.

Lignes de la rue St. Charles.

Ces lignes comprennent deux routes dont la station de départ est au pied de la rue St. Charles, près de sa jonction avec la rue du Canal. Les deux lignes remontent la rue St. Charles au moyen d'une seule voie, jusqu'au Cercle Tivoli d'où elles gagnent Triton Walk. Les Baronne cars passent de Triton Walk à la rue Baronne qu'ils remontent jusqu'à la station d'arrivée située rue Huitième. Les Dryads cars vont de Triton Walk à la rue Dryades, passent devant le marché de ce nom, remontant la rue Dryades jusqu'à St. Andrew, suivant St. Andrew jusqu'à Baronne et Baronne jusqu'à la rue Huitième.

Le retour s'opère pour les Baronne cars, par la rue Carondelet jusqu'à la rue du Canal; et pour les Dryads cars, par les rues Huitième, St. Denis, Dryades, St Andrew, Remparts et Canal.

Les cars de cette double ligne passent devant l'Hôtel St-Charles, le Masonic Hall, l'Académie de Musique, le Théâtre St-Charles, l'Hôtel de Ville, la Place Lafayette [illegible] Building.

Chemin de fer de la rue du Pont, du Park et [illegible]

[illegible] ligne sont [illegible] [illegible] et vont de la rue du Canal [illegible] Espagnol, sur le lac Pontchartrain [illegible] distance environ sept milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près de Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St-Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie et du Parc; ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.

Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours se fait ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue Bienville, Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane, Douane jusqu'à Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou et du Marché Français.

La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks," rue du Canal, vis-à-vis la Douane. La même voie sert également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve une voie double conduisant en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds et du Marché Français.

Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Laharpe. Retour: Bayou à Broad, Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.

Station de départ: coin Lower Magazine et Harmony. Les cars traversent la rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique: il a été inauguré il y a environ 46 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite du Mississipi au lac Pontchartrain.

Ligne de la rue Claiborne.

Station de départ: rue du Canal, près de la Levée. Parcours: De Canal à Claiborne, de Claiborne aux Champs Elysées et à la rue Urquhart, de la rue Urquhart à la station d'arrivée, Avenue Lafayette. Retour: De l'Avenue Lafayette à Bons Enfants, de Bons Enfants aux Champs Elysées et à Claiborne, de Claiborne (double voie) à la rue du Canal.

La rue Claiborne est la rue la plus large de la Nouvelle-Orléans et sera tôt ou tard une des plus belles avenues de la ville.

D'autres cars de cette ligne portant cette inscription "Canal and Common street" partent également du pied de la rue Canal qu'ils suivent jusqu'à la rue des Remparts. Ils remontent ensuite cette dernière rue jusqu'à Commune, et Commune jusqu'à la station située entre Tonti et Rocheblave. Ils reviennent par Commune, Bassin et Canal.

Ligne de la rue Gérod.

Station de départ: Rue du Canal près de la Levée. Parcours: Front à Girod, Girod à Liberty, Liberty à Poydras, Poydras à Claiborne, Claiborne à Commune, Commune à la station entre Rocheblave et Tonti. Retour: Commune à Claiborne, Claiborne à Perdido, Perdido à Carroll, Carroll à Poydras, Poydras à Fulton, Fulton à Canal.

[illegible] de la rue [illegible] des Fair Grounds.

Station de départ: rue du Canal [illegible] Parcours: (cars verts) Canal [illegible] Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, Dumaine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à [illegible] et de là à la station d'arrivée. Les [illegible] suivent la même route [illegible] au lieu de tourner dans la rue Broad, [illegible] la rue Dumaine jusqu'au Bayou [illegible] longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station d'arrivée, en passant devant la porte des Fair Grounds, qui fait face à la rue Sauvage.—Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St-Pierre, et principalement par la rue de [illegible] jusqu'à la rue du Canal.

[illegible] de la gare du chemin de fer de Jackson.

Station de départ: Rue Magnolia, près de la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, autrefois chemin de fer de Jackson. Parcours: Rue Erato jusqu'à Carondelet, Carondelet jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, 3ème district, en face de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. Dès, on peut prendre le train pour aller à Milneburg, sur les rives du lac.

Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St.-Charles, Triton Walk, la rue Dryades et la rue Clio. [illegible], rue Royale, devant [illegible] (ancien Hôtel St.-Louis).

VERITABLE PURGATIF
LE ROY
En Liquide et en Pilules

Les Purgatifs LE ROY s'emploient avec succès dans le traitement des Affections aiguës et chroniques et surtout des maladies épidémiques, telles que Peste, Fièvre jaune, Vomito negro, Choléra, Typhus, etc., dans lesquelles le sang s'altère si rapidement que les médications ordinaires sont, la plupart du temps, inefficaces.

Pour éviter les Contrefaçons, exiger sur les étiquettes la signature de Le Roy comme ci-contre: Le Roy

Pharmacie COTTIN, Gendre de LE ROY
51, RUE DE SEINE, PARIS

Vin de Quinquina Ferrugineux
AU MALAGA
de GRIMAULT & Cie pharmaciens à Paris

Ce vin contient le quinquina qui est le plus puissant tonique de la matière médicale, et le phosphate de fer, le régénérateur des forces épuisées et du sang appauvri. On l'emploie avec succès contre les Pâles couleurs, l'Anémie, l'Irrégularité de la menstruation, le Manque d'appétit et les Douleurs d'estomac auxquelles les femmes sont souvent sujettes.

Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

SANTAL MIDY

L'Essence de santal citrin de Bombay, absolument pure, contenue dans ces capsules, est beaucoup plus active que le Copahu et le Cubèbe. Elle supprime l'emploi des injections et arrête en trois jours l'écoulement le plus douloureux et le plus invétéré, sans fatiguer l'estomac, et sans communiquer d'odeur aux urines.

Dépôt: Phie L. MIDY, 113, r. du Fg-St-Honoré, Paris
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

PHOSPHATE de FER
de LERAS
Pharmacien, Docteur ès-sciences

Ce liquide, analogue à une eau minérale ferrugineuse concentrée, est le seul des ferrugineux qui, se rapprochant de la composition du globule sanguin, offre l'avantage inappréciable d'agir comme réparateur et reconstituant des os et du sang. Il ne constipe jamais, ne fatigue pas l'estomac, ne noircit pas les dents; il s'emploie toujours avec succès contre les maux d'estomac, les pâles couleurs, l'appauvrissement du sang et toutes ces indispositions auxquels sont sujets les dames, les jeunes filles et les enfants lorsqu'ils sont pâles, anémiques, languissants et privés d'appétit.

Paris, 8, rue Vivienne
et dans les principales pharmacies

Résultat infaillible dans le traitement de la gonorrhée, sans jamais fatiguer l'estomac comme le font toutes les Capsules au copahu liquide.

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Prix du numéro.........10 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion: 10 lignes.

Une première insertion	$1 50
Chaque insertion subséquente	75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les États voisins, au Mexique, aux Antilles en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des États-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS;

[illegible]